



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Arrêté n° 269 SGAR/2012 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Bernessard à Gémozac (Charente-Maritime) comprenant le logis et son assiette entourée de douves, les dépendances et la basse-cour, les anciens jardins et le canal en totalité

**Le préfet de la région Poitou-Charentes,
Préfet du département de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 22 juillet 2011, portant nomination de M. Yves DASSONVILLE aux fonctions de Préfet de la région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 3 juillet 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le château de Bernessard à Gémozac (Charente-Maritime) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt historique et architectural de cet ensemble ;

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le château de Bernessard à Gémozac (Charente-Maritime) comprenant le logis et son assiette entourée de douves, les dépendances et la basse-cour, les anciens jardins et le canal en totalité, figurant au cadastre de la commune de Gémozac (Charente-Maritime), section J, parcelles :

- 290, d'une contenance de 1ha 02a 14ca
- 291, d'une contenance de 24a 99ca
- 292, d'une contenance de 1ha 27a 33ca

et appartenant à l'ASSOCIATION EMMANUELLE, association formée sous le régime de la loi de 1901, aux termes de ses statuts établis suivant acte sous seing privé à CHATELAILLON (Charente-Maritime), en date du 26 septembre 1998, déclarée à la préfecture de la Charente-Maritime le 14 octobre 1998, publiée au Journal Officiel du 14 novembre 1998 et identifiée sous le numéro SIREN 382 264 513, ayant son siège, au 41, impasse Clémenceau à Châtelailon (Charente-Maritime) et pour représentant responsable actuel, M. Jacques PAIRAUD, président.

Celle-ci en est propriétaire par acte du 10 août 2001 passé devant maître Hurel, notaire à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) et publié à la conservation des hypothèques de Saintes, le 11 septembre 2001, volume 2001 P, n° 4955.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Poitiers, le 25 SEP. 2012

POUR AMPLIATION

01 OCT. 2012

Pr La Direction Régionale
des Affaires Culturelles
La Direction Régionale des Affaires Culturelles

Claudine FROUJON

Par déléation,
~~Le Secrétaire Général~~
Pour des affaires régionales.

Etienne